



Produit plus disponible, remboursement en bon d'achats

Par **UtOpiK_old**, le **11/06/2007** à **14:48**

Bonjour,

J'aurai voulu savoir si ce qui se passe pour mon cas est normal.

J'ai acheter un objet sur internet, mais l'objet n'était plus disponible voici ce que je recois :

Nous sommes au regret de vous annoncer que votre objet n'est pas disponible. Pour vous dédommager, nous vous joignons un ticket de réduction de 18,90 EUR valable pour n'importe quel autre portable, à utiliser sans limite de temps. Le ticket de réduction est le suivant : ***** (Notez-le précieusement)

Est-ce normal? légal?

Car cela m'oblige a acheter un objet chez eux?

Si ce n'est pas normal j'aurai voulu avoir l'article qui le dit pour pouvoir leurs renvoyer et avoir un vrai remboursement.

Merci!